

TC 28/03/1955 Effimieff

Par **Florian Ribeiro**, le **23/11/2014 à 14:44**

Bonjour à tous.

J'ai cherché sur les 6 premiers pages du forum et donc désolé si le sujet a déjà été abordé.

J'ai ce commentaire à faire mais je bloque complet. Je l'ai bien compris, j'ai compris ce qu'il mettait en avant (modification de la notion de travail public, passage de l'intérêt général au service public, personne privée)

Mais je n'arrive pas à faire un plan. J'ai toujours que 3 sous partie. ça donne ça quoi :

I) La conception traditionnelle : les caractères obligatoire

A- L'intervention d'une personne publique

B- la mission d'intérêt général

II) La modernisation de la notion de travaux publics : l'intervention des personnes privées.

A- La modification de la notion traditionnelle

Mais je sais pas quoi mettre en B. Si vous avez une idée, merci de m'en faire part